

COMPANY POLICY

AMC s'engage à assurer le respect des Droits de l'Homme internationalement reconnus dans ses activités et celles de ses partenaires commerciaux, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGP). Nous menons nos activités quotidiennes avec responsabilité, équité, équité et bonne foi, en respectant les réglementations des sources internes et externes. Nous opérons dans le respect de la dignité des personnes et des Droits de l'Homme et nous exigeons le même engagement de la part de tous nos partenaires. Nous assurons un environnement de travail inclusif qui valorise l'unicité et la diversité comme ressources fondamentales pour le développement de l'humanité. Nous engageons un dialogue continu avec nos interlocuteurs, en les informant clairement, complètement et sincèrement, conscients que le partage des objectifs et des résultats est essentiel pour maximiser la valeur et réduire les risques commerciaux. Nous garantissons l'efficacité et l'intégration de nos activités, en minimisant les risques et en créant des opportunités tout au long du cycle de valeur. Nous travaillons avec passion, nous croyons à l'esprit d'équipe et nous valorisons les compétences de chacun. Nous reconnaissons la collaboration comme un élément fondamental pour construire des relations solides et durables, à travers lesquelles nous pouvons exprimer notre potentiel et atteindre les objectifs de l'entreprise. Nous croyons que l'innovation est la base de la croissance personnelle et de l'entreprise. Nous nous engageons à acquérir des compétences technologiques de pointe pour développer des idées innovantes et améliorer nos activités quotidiennes, en contribuant au progrès de la société civile en termes de plus grande sécurité et de moindre impact environnemental.